

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 813

présenté par

M. Taché, Mme Belluco, M. Raux, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,  
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 10 BIS**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« L'indice est calculé à partir de données de référence mises à disposition par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe écologiste vise à préciser la nature des informations exigées des fournisseurs d'informatique en nuage relatives à l'empreinte environnementale de leurs services et les inscrire dans un barème homogène, défini par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.